Centrale des syndicats du Québec

Présentation des faits saillants du budget 2024-2025

12 mars 2024

Centrale des syndicats du Québec

- **Siège social** 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3 Téléphone : (514) 356-8888 Télécopie : (514) 356-9999
- **Bureau de Québec** 320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7 Téléphone : (418) 649-8888 Télécopie : (418) 649-8800

Adresse Web : *http://www.lacsq.org*

Pour plus de détails sur le budget, le plan budgétaire 2024-2025 peut être consulté au lien suivant : Ministère des Finances du Québec | Budget 2024-2025 (gouv.qc.ca).

* Le présent document a fait l'objet d'une relecture préliminaire afin de le transmettre le plus rapidement possible. Une version révisée pourrait être envoyée ultérieurement.

** À noter que les phrases en italique sont tirées, de façon intégrale, du plan budgétaire.

** Les tableaux sont tirés du plan budgétaire 2024-2025 aux pages référées sous chacun d'eux.

Introduction

Dans le budget 2024-2025, le gouvernement repousse à plus tard son objectif de retour à l'équilibre budgétaire. Il évite ainsi, pour l'instant, de replonger le Québec dans le cercle vicieux de l'austérité. Avec un déficit réel de 7,2 G$ (11 G$ après la provision pour éventualité et le versement au Fonds des générations), le gouvernement accuse les impacts du ralentissement économique, des baisses d'impôt tout en assurant le maintien des missions de la santé et de l'éducation.

Bien qu'il n'y ait pas d'investissements qui permettent de répondre aux besoins criants des services publics, on ne peut pas parler d'austérité cette année pour ces deux missions essentielles. Dans un contexte où la réduction de la dette est sous contrôle et que l'atteinte de l'équilibre budgétaire réel est prévue pour 2027-2028, c'était le bon choix à faire.

Si le pire est évité à court terme, il faudra être vigilant au prochain budget lors de la publication du plan de retour à l'équilibre budgétaire. Il faut craindre un retour à l'austérité alors que le gouvernement voudra alors freiner la croissance de ses dépenses. Rappelons que le gouvernement vit maintenant les conséquences des importantes et récurrentes baisses d'impôt consenties l'année dernière.

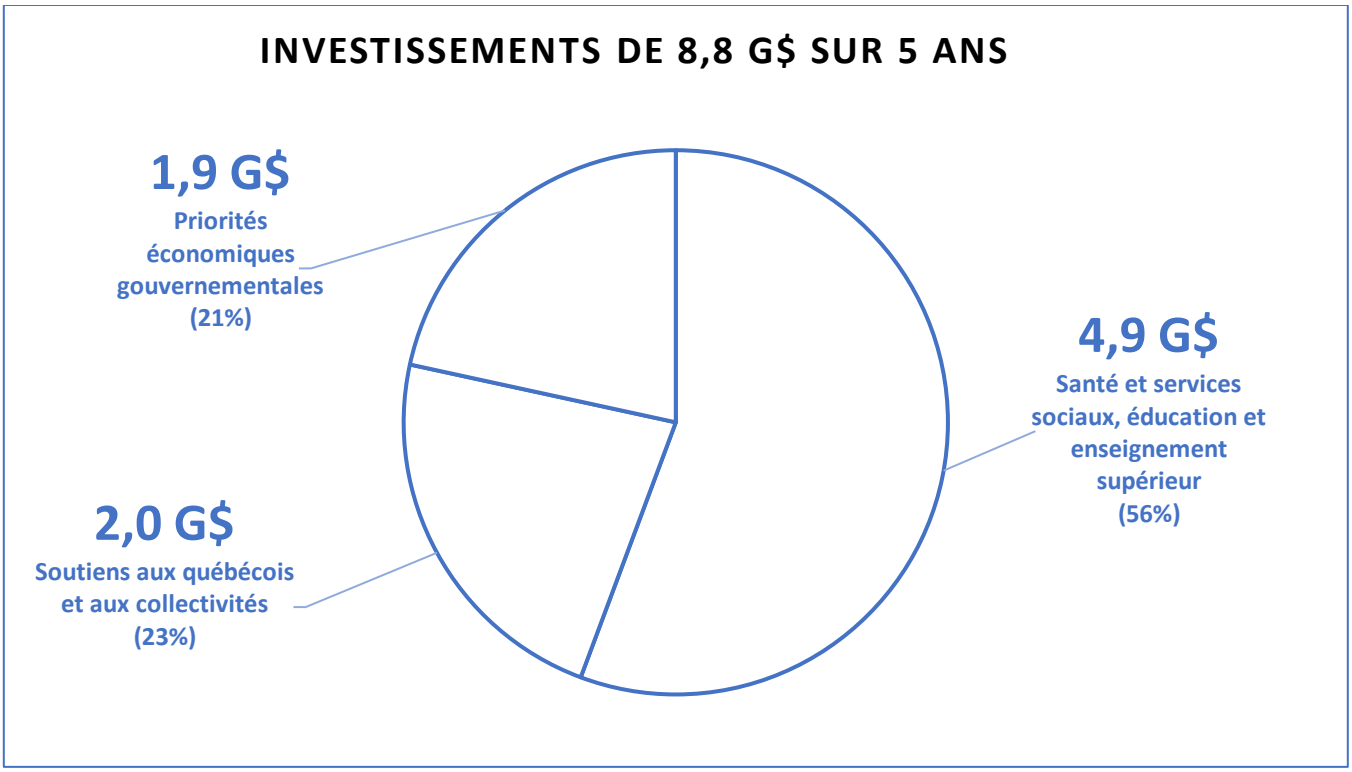

1. La conjoncture économique au Québec en 2024-2025

- Le budget en est un qui est déficitaire, mais qui arrive à maintenir à flot les dépenses en Santé et en Éducation;

- Le déficit réel du gouvernement est de 7,2 G$ pour 2024-2025;

- De son côté, le gouvernement annonce un déficit de 11 G$;

- Celui-ci inclut le versement au Fonds des générations de 2,2 G$;

- Le retour à l'équilibre budgétaire (après versement au Fonds) devrait être atteint en 2029-2030. La cible précédente pour le retour à l'équilibre budgétaire était 2027-2028.

GRAPHIQUE G.1

Évolution du solde budgétaire
(en millions de dollars)

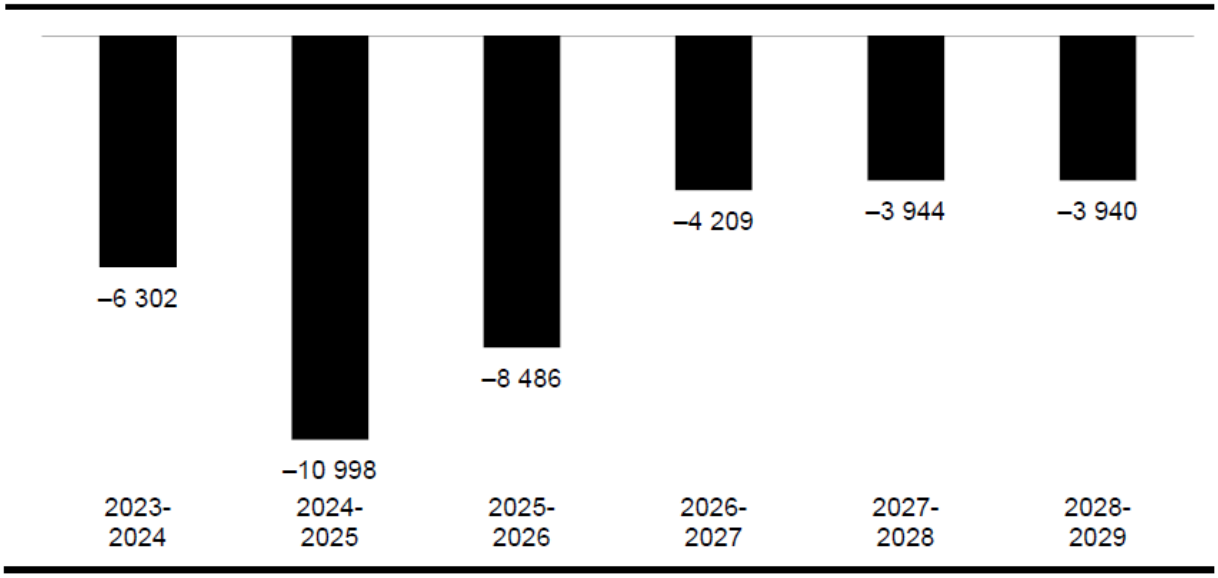

- *(Page G.10) Pour les employés des secteurs public et parapublic ayant conclu des ententes de principe, le gouvernement offre des paramètres salariaux de 17,4 % sur cinq ans et des bonifications sectorielles en réponse aux priorités gouvernementales et aux demandes des employés. Bien que des négociations soient toujours en cours avec certains groupes, le cadre financier intègre des révisions annuelles aux dépenses de portefeuilles de plus de 3 milliards de dollars, depuis Le point sur la situation économique et financière - Automne 2023, reflétant essentiellement les ententes conclues et les négociations à venir. Toutefois, l'impact financier réel à terme sera fonction des ententes conclues et des avancées en matière d'organisation du travail pour le gouvernement*.

- Les baisses d'impôt des années précédentes, qui coutent 4 G$ par année à terme, ont contribué au déficit;

- La stratégie autonomiste de la Coalition avenir Québec (CAQ) et sa faible capacité de négociation avec Ottawa, particulièrement concernant des transferts en santé, provoquent un déséquilibre important des finances publiques. Seulement pour cette année, un manque à gagner de 900 M$ est provoqué par l'incapacité de Québec d'arriver à une entente équitable en santé avec le fédéral. Rappelons que selon le ministère des Finances,

l'augmentation des transferts fédéraux en santé aurait dû être de 6 G$ par année. Montant que Québec n'a pas réussi à aller chercher.

- Au 31 mars 2024, la dette nette du Québec s'établira à 221,1 milliards de dollars, soit à 39,0 % du produit intérieur brut(PIB). Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 40,9 % du PIB au 31 mars 2020. Et surtout, c'est à un niveau d'endettement qui dépasse largement la cible de réduction de la dette de 2006 qui était de 45 % en 2025. De nouvelles cibles ont été fixées.

- Le gouvernement prévoit atteindre ces cibles :

TABLEAU H.6

Les cibles de réduction de la dette

Dette nette d'ici 2032-2033 (cible intermédiaire)	33 % du PIB (±2,5 % du PIB)
Dette nette d'ici 2037-2038	30 % du PIB (±2,5 % du PIB)

GRAPHIQUE H.4

Projection de la dette nette au 31 mars
(en pourcentage du PIB)

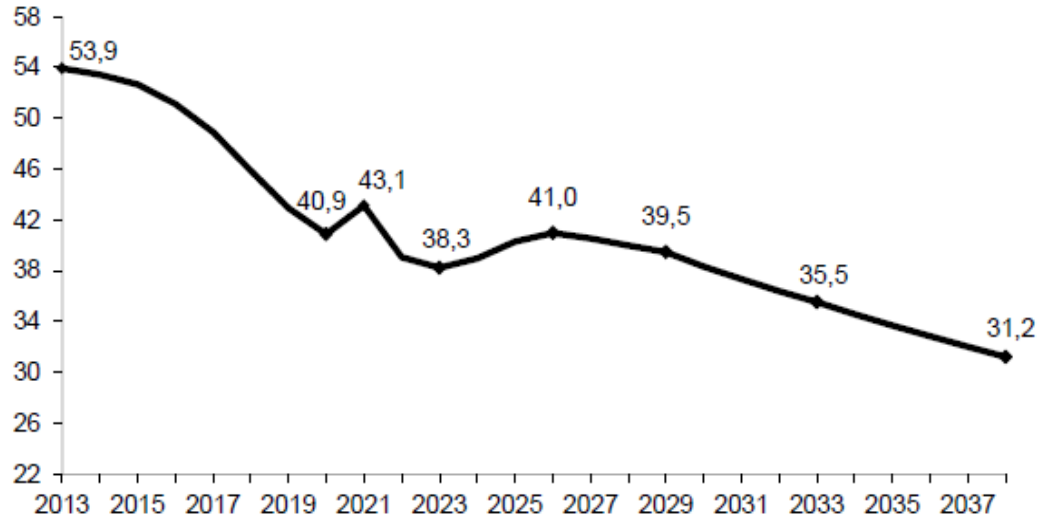

- Hausses des dépenses des grands ministères pour 2024-2025 :

    - 4,2 % pour la Santé;
    - 9,3 % pour l'Éducation;
    - 3,5 % pour l'Enseignement supérieur.

Cependant, il est nécessaire de nuancer les hausses auxquels fait référence le gouvernement dans son budget. Le 9,3 % de hausse pour l'Éducation principalement dû au fait que les dépenses en Éducation ont baissé en 2023 à cause de la baisse des dépenses qui ont accompagné la grève. Il faut noter que l'État, comme n'importe quel acteur économique, doit composer avec les effets de l'inflation. En ce sens, il faut noter que le 4,2 % de hausse en Santé et le 3,5 % de hausse en Enseignement supérieur sont en deçà de l'inflation moyenne annuelle du Québec qui était de 4,5 %. Ces hausses sont donc en fait des maintiens du niveau de dépenses.

Par ailleurs, on peut noter aussi que la croissance des dépenses en Éducation prévue pour 2025-2026 est de 1 %. La hausse de 9,3 % semble être une anomalie principalement dû aux économies que le gouvernement a pu faire pendant les grèves de 2023.

Comme on peut le voir dans le tableau G.19, le maintien des dépenses en Santé, en Éducation et en Enseignement supérieur ont été possibles seulement à cause des baisses des dépenses dans plusieurs portefeuilles, dont le Famille, les Affaires municipales et l'Environnement.

TABLEAU G.19

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM[1]
Santé et Services sociaux	59 428	61 909	63 895	
Variation en %[2]	*0,0*	*4,2*	*3,2*	*2,5*
Éducation	20 452	22 364	22 590	
Variation en %[3]	*4,9*	*9,3*	*1,0*	*5,0*
Enseignement supérieur	10 684	11 060	11 230	
Variation en %[4]	*10,7*	*3,5*	*1,5*	*5,2*
Famille	8 723	8 498	9 037	
Variation en %[5]	*11,3*	*−2,6*	*6,3*	*4,9*
Transports et Mobilité durable	6 141	6 603	7 945	
Variation en %[6]	*−4,8*	*7,5*	*20,3*	*7,2*
Emploi et Solidarité sociale	5 742	5 615	5 446	
Variation en %[7]	*−36,1*	*−2,2*	*−3,0*	*−15,4*
Affaires municipales et Habitation	5 323	5 064	5 172	
Variation en %[8]	*8,0*	*−4,9*	*2,1*	*1,6*
Économie, Innovation et Énergie	4 166	3 983	3 727	
Variation en %[9]	*29,9*	*−4,4*	*−6,4*	*5,1*
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	2 219	2 092	2 146	
Variation en %[10]	*32,6*	*−5,7*	*2,6*	*8,7*
Autres portefeuilles	18 469	21 227	21 304	
Variation en %[11]	*18,3*	*14,9*	*0,4*	*10,9*
Réallocation des dépenses en cours d'exercice	—	−600	—	
TOTAL	**141 347**	**147 815**	**152 492**	
Variation en %[12]	***3,0***	***4,6***	***3,2***	***3,6***

2. Financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur (p. B3)

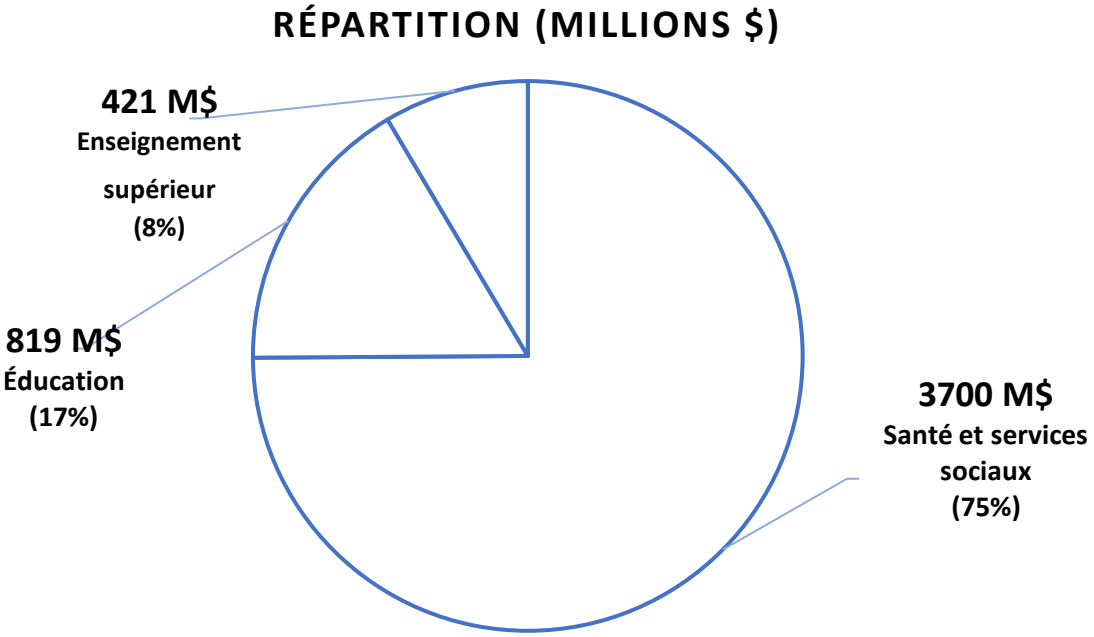

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux sont passées de 41,8 milliards de dollars en 2018-2019 à 59,4 milliards de dollars en 2023-2024, soit une augmentation de 42,1 % ou un taux de croissance annuel moyen de 7,3 %. Quant aux dépenses des portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur, elles ont crû respectivement de 14,9 milliards de dollars à 20,5 milliards de dollars et de 7,9 milliards de dollars à 10,7 milliards de dollars pour ces mêmes années, ce qui représente une augmentation de 37,4 % et de 35,7 % ou un taux de croissance annuel moyen de 6,6 % et de 6,3 %.

Dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de près de 5,0 milliards de dollars est prévue sur six ans, dont :

- *3,7 milliards de dollars pour appuyer une organisation humaine et efficace des soins de santé et des services sociaux;*
- *818,7 millions de dollars pour favoriser la réussite éducative des jeunes;*
- *420,5 millions de dollars pour promouvoir la réussite aux études supérieures.*

TABLEAU B.1

Impact financier des mesures visant à financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur
(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Appuyer une organisation humaine et efficace des soins de santé et des services sociaux	—	−730,1	−751,1	−773,3	−710,9	−710,9	−3 676,3
Favoriser la réussite éducative des jeunes	−188,1	−293,0	−109,6	−78,0	−77,0	−73,0	−818,7
Promouvoir la réussite aux études supérieures	—	−34,5	−64,0	−84,0	−119,0	−119,0	−420,5
TOTAL	**−188,1**	**−1 057,6**	**−924,7**	**−935,3**	**−906,9**	**−902,9**	**−4 915,5**

Ces sommes contribuent à la croissance des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux, qui atteint 4,2 % en 2024-2025.

(p. B 27) *Le gouvernement prévoit des nouvelles sommes totalisant 818,7 millions de dollars sur cinq ans en éducation qu'on peut décliner ainsi :*

- *544,5 millions de dollars pour soutenir la réussite des élèves;*
- *113,6 millions de dollars pour assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire;*
- *60,6 millions de dollars pour soutenir les organismes partenaires de l'éducation;*
- *100,0 millions de dollars pour accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire.*

TABLEAU B.7

Impact financier des mesures visant à favoriser la réussite éducative des jeunes
(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Soutenir la réussite des élèves	−188,1	−180,9	−42,9	−46,2	−45,2	−41,2	−544,5
Assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire	—	−79,5	−34,1	—	—	—	−113,6
Soutenir les organismes partenaires de l'éducation	—	−17,1	−17,1	−8,8	−8,8	−8,8	−60,6
Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire(1)	—	−15,5	−15,5	−23,0	−23,0	−23,0	−100,0
TOTAL	**−188,1**	**−293,0**	**−109,6**	**−78,0**	**−77,0**	**−73,0**	**−818,7**

(1) Ces sommes représentent des dépenses de fonctionnement et s'ajoutent aux investissements prévus pour améliorer les infrastructures en éducation dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034.

2.1.1. Soutenir la réussite des élèves

Le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 544,5 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- *301,5 millions de dollars pour soutenir les élèves en difficulté pour le retour en classe;*
- *213,6 millions de dollars pour consolider les activités éducatives;*
- *13,0 millions de dollars pour améliorer la sécurité des services de transport scolaire;*
- *16,4 millions de dollars pour poursuivre la transformation de la gouvernance scolaire.*

TABLEAU B.8

Impact financier des mesures visant à soutenir la réussite des élèves
(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Soutenir les élèves en difficulté pour le retour en classe[1]	−151,0	−150,5	—	—	—	—	−301,5
Consolider les activités éducatives[2]	−37,1	−25,0	−37,5	−40,0	−39,0	−35,0	−213,6
Améliorer la sécurité des services de transport scolaire[2]	—	−2,6	−2,6	−2,6	−2,6	−2,6	−13,0
Poursuivre la transformation de la gouvernance scolaire[2]	—	−2,8	−2,8	−3,6	−3,6	−3,6	−16,4
TOTAL	**−188,1**	**−180,9**	**−42,9**	**−46,2**	**−45,2**	**−41,2**	**−544,5**

(1) Pour 2023-2024, les crédits sont prévus à même l'enveloppe du ministère de l'Éducation. Pour 2024-2025, les crédits seront versés au ministère de l'Éducation et pourvus à même le Fonds de suppléance.
(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2023-2024 et 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

2.1.2. Soutenir les élèves en difficulté pour le retour en classe

(p. B. 30) Le plan de rattrapage a pour objectif de déployer des actions permettant à tous les élèves, particulièrement ceux qui sont en difficulté, de reprendre, d'ici la fin de l'année scolaire, le retard occasionné par la grève et ainsi de contribuer à la réussite des jeunes Québécoises et Québécois. Ces initiatives sont notamment :

- *du tutorat en dehors des heures de classe;*
- *de l'aide spécialisée pour les élèves ayant des besoins particuliers;*
- *des cours d'été gratuits pour les élèves de 4e et 5e secondaire;*
- *du soutien aux organismes et aux partenaires qui travaillent en éducation;*
- *des offres de rattrapage pendant la semaine de relâche.*

Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 301,5 millions de dollars sur deux ans afin de soutenir les élèves pour le retour en classe.

2.1.3 Consolider les activités éducatives (p. B. 30)

Des investissements soutiendront la poursuite d'initiatives visant à répondre à des besoins diversifiés. Ces initiatives permettront de mettre en place des avenues pour relever les défis qui se posent afin d'assurer un meilleur accès à des services

éducatifs de qualité. Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 213,6 millions de dollars sur six ans afin de consolider les activités éducatives.

2.1.4. Améliorer la sécurité des services de transport scolaire (p. B31)

Pour faire face aux enjeux liés au transport d'élèves lourdement handicapés ou ayant des besoins particuliers importants, Le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 13,0 millions de dollars sur cinq ans afin d'améliorer la sécurité des services de transport scolaire.

2.1.5. Poursuivre la transformation de la gouvernance scolaire (p. B. 31)

Afin d'être en mesure de relever les importants défis liés à la réussite des élèves du Québec, le gouvernement apporte des changements principalement à la formation des enseignants, à la gouvernance scolaire et à la gestion des données probantes.

Le financement du gouvernement vise notamment à :

- *assurer le déploiement de l'Institut national d'excellence en éducation;*
- *mettre en place les nouvelles pratiques de gouvernance au sein des centres de services scolaires et à introduire des ententes de gestion et d'imputabilité;*
- *moderniser les pratiques, les processus et les systèmes du réseau de l'éducation pour assurer l'accès à des données pertinentes, fiables et disponibles en temps utile.*

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 16,4 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre la transformation de la gouvernance scolaire.

2.1.6. Assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire (p. B. 33)

La pénurie de main-d'œuvre a mis en évidence les défis auxquels fait face le réseau de l'éducation et le rôle primordial que joue le personnel scolaire, notamment les enseignants, dans la réussite éducative des élèves.

Ainsi, le gouvernement poursuit ses efforts et prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 113,6 millions de dollars, soit :

- *39,6 millions de dollars pour rendre les postes à temps partiel plus attrayants;*
- *37,0 millions de dollars pour maintenir en emploi les personnes retraitées du réseau de l'éducation;*

- *37,0 millions de dollars pour soutenir et accompagner le personnel enseignant.*

TABLEAU B.9

Impact financier des mesures visant à assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire
(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Rendre les postes à temps partiel plus attrayants	−27,7	−11,9	—	—	—	−39,6
Maintenir en emploi les personnes retraitées du réseau de l'éducation	−25,9	−11,1	—	—	—	−37,0
Soutenir et accompagner le personnel enseignant	−25,9	−11,1	—	—	—	−37,0
TOTAL	**−79,5**	**−34,1**	—	—	—	**−113,6**

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

2.1.7. Rendre les postes à temps partiel plus attrayants (p. B. 35)

Soucieux de remédier à l'importante pénurie de personnel enseignant, le gouvernement agit pour accroître la rétention d'enseignants, particulièrement chez les jeunes enseignants suppléants occasionnels, en leur offrant davantage de temps de travail.

La mesure vise à bonifier, jusqu'à concurrence de 100 %, les contrats de travail des enseignants à temps partiel dans le secteur de la formation générale des jeunes par l'ajout de journées additionnelles de suppléance à ces contrats.

— Par exemple, un enseignant à temps partiel qui obtiendrait une tâche d'enseignement à 60 % pourrait voir son contrat de travail bonifié de 40 % pour combler les besoins de suppléance dans une école ou un groupe d'écoles, ce qui équivaudrait à une tâche complète.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 39,6 millions de dollars et entend poursuivre son engagement afin de rendre les postes à temps partiel plus attrayants.

2.1.8. Maintenir en emploi les personnes retraitées du réseau de l'éducation

En parallèle, toujours afin de répondre aux enjeux de rareté de main-d'œuvre du personnel enseignant, le gouvernement entend maintenir les incitatifs financiers

temporaires destinés aux enseignants retraités afin de les encourager à retourner au travail.

- *Par exemple, les enseignants retraités appelés à faire de la suppléance seraient rémunérés au taux de l'échelle de traitement établi selon leur expérience et leur scolarité plutôt que d'après le taux applicable pour de la suppléance.*

- *De plus, un montant forfaitaire pourrait être accordé aux enseignants retraités désirant faire un retour au travail. Le maintien de ces mesures permettrait d'attirer ou de retenir des retraités en emploi jusqu'au 30 juin 2025[1].*

- *Le gouvernement prolongerait ainsi ses mesures incitatives visant à maintenir en emploi les personnes retraitées du réseau de l'éducation en prévoyant, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme additionnelle de 37,0 millions de dollars.*

2.1.9. Soutenir et accompagner le personnel enseignant (p. B. 36)

Afin d'atténuer rapidement la pénurie de personnel enseignant, différents projets seront mis en œuvre par le réseau scolaire visant notamment à :

- *offrir de l'accompagnement et de la formation au personnel enseignant non légalement qualifié et à celui légalement qualifié;*

- *rendre disponible du mentorat impliquant une libération partielle de la tâche éducative.*

Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 37,0 millions de dollars pour soutenir et accompagner le personnel enseignant.

2.1.10. Soutenir les organismes partenaires de l'éducation (p. B. 37)

Le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 60,6 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- *34,0 millions de dollars pour pérenniser le soutien au Club des petits déjeuners et à La Cantine pour tous;*

- *10,0 millions de dollars pour poursuivre le soutien à AgrÉcoles;*

- *16,6 millions de dollars pour bonifier le soutien aux organismes partenaires de l'éducation.*

---

[1] Sous réserve d'une entente à venir avec les organisations syndicales.

TABLEAU B.10

Impact financier des mesures visant à soutenir les organismes partenaires de l'éducation
(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Pérenniser le soutien au Club des petits déjeuners et à La Cantine pour tous[1]	−6,8	−6,8	−6,8	−6,8	−6,8	−34,0
Poursuivre le soutien à AgrÉcoles[2]	−2,0	−2,0	−2,0	−2,0	−2,0	−10,0
Bonifier le soutien aux organismes partenaires de l'éducation[1]	−8,3	−8,3	—	—	—	−16,6
TOTAL	**−17,1**	**−17,1**	**−8,8**	**−8,8**	**−8,8**	**−60,6**

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.
(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation (5 M$) et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (5 M$). Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

2.1.11. Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire (p. B. 39)

Le gouvernement offrira un soutien financier additionnel aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires pour que des travaux d'entretien soient effectués sur les établissements et ainsi prévenir leur détérioration. Dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 100,0 millions de dollars est prévue d'ici 2028-2029 pour accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire.

TABLEAU B.11

Impact financier de la mesure visant à accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire
(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire	−15,5	−15,5	−23,0	−23,0	−23,0	−100,0
TOTAL	**−15,5**	**−15,5**	**−23,0**	**−23,0**	**−23,0**	**−100,0**

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

2.2. Secteur de l'enseignement supérieur (P. B. 41)

Le gouvernement prévoie une somme de 420,5 millions de dollars sur cinq ans pour les études supérieures, soit :

- *370,0 millions de dollars pour favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires;*
- *43,0 millions de dollars pour soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique;*
- *7,5 millions de dollars pour accroître le nombre de logements étudiants et entretenir le parc immobilier.*

TABLEAU B.12

Impact financier des mesures visant à promouvoir la réussite aux études supérieures
(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires[1]	−25,0	−50,0	−75,0	−110,0	−110,0	−370,0
Soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique	−8,0	−12,5	−7,5	−7,5	−7,5	−43,0
Accroître le nombre de logements étudiants et entretenir le parc immobilier	−1,5	−1,5	−1,5	−1,5	−1,5	−7,5
TOTAL	**−34,5**	**−64,0**	**−84,0**	**−119,0**	**−119,0**	**−420,5**

(1) Cette somme provient des réallocations budgétaires dans le financement des établissements universitaires.

2.3. Investissements en petite enfance (p. C22)

Les investissements prévus en petite enfance s'inscrivent dans les mesures visant à soutenir les Québécoises et Québecois et les collectivités. Le budget 2024-2025 prévoit deux principales mesures qui touchent aux services éducatifs à l'enfance.

2.3.1. Convertir 1,000 places de garde non subventionnées (p. C22)

Dans le but d'assurer une plus grande équité financière entre les familles, le gouvernement s'est engagé à convertir progressivement des places non subventionnées du réseau en places subventionnées.

Afin de poursuivre les efforts consentis à cet égard, le gouvernement prévoit un financement récurrent pour la conversion de 1 000 places en 2024-2025, ce qui représente 68,6 millions de dollars pour les cinq premières années.

- *Ces 1 000 places s'ajoutent aux 8 603 places déjà converties ou qui le seront prochainement7.*

Grâce à cette mesure, un plus grand nombre de familles pourra profiter d'un tarif de garde à contribution réduite de 9,10 $ par jour.

Grand chantier pour les familles
Le 21 octobre 2021, le gouvernement a publié le document *Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance*, qui détaillait les actions concrètes visant à compléter et à moderniser le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Le plan prévoit des investissements totalisant 5,9 milliards de dollars pour la période de 2021-2022 à 2025-2026, notamment pour la création de 37 000 places de garde subventionnées d'ici les prochaines années. – Au 31 janvier 2024, 15 366 places en installation avaient été créées et 21 678 places en installation étaient en cours de réalisation. – De plus, 6 190 places en milieu familial avaient été créées. Par ailleurs, un nouveau guichet d'accès aux services de garde sera lancé au cours de l'année 2024, ce qui permettra de mieux répondre aux besoins des familles quant à l'accès au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Au 31 janvier 2024, il y avait 300 924 places dans le réseau, et 78,6 % d'entre elles étaient subventionnées.

2.3.2. Assurer un financement adéquat des services de garde (p. C 23)

Dans son budget, le gouvernement dit vouloir s'adapter pour répondre aux besoins de garde à horaire atypique des familles et doit offrir un soutien à celles qui se trouvent en situation de vulnérabilité. Dans ce contexte, le gouvernement met en œuvre des actions pour assurer un financement adéquat des services de garde et annonce 89,7 millions de dollars, soit :

- *53,0 millions de dollars sur trois ans pour financer adéquatement les services de garde éducatifs à l'enfance, compte tenu de la hausse de leurs dépenses visant à maintenir des milieux de qualité;*

- *30,9 millions de dollars sur cinq ans pour permettre aux enfants handicapés de bénéficier des ressources d'accompagnement nécessaires à leur condition;*

- *4,9 millions de dollars sur trois ans afin de favoriser l'offre de garde à horaire atypique grâce à la reconduction du soutien aux services de garde éducatifs à l'enfance ainsi qu'aux organismes offrant des activités de halte-garderie;*

- *0,9 million de dollars en 2024-2025 pour mieux répondre aux besoins des familles au moyen du Programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance, en soutenant l'organisme Accueils Au cœur de l'enfance et en offrant des formations au personnel des services de garde*

éducatifs à l'enfance, notamment à propos des enfants ayant des besoins particuliers.

TABLEAU C.11

Impact financier des mesures visant à assurer un financement adéquat des services de garde
(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Financer adéquatement les services de garde éducatifs à l'enfance	−35,0	—	−18,0	—	—	—	−53,0
Consolider le soutien à l'intégration des enfants handicapés ayant d'importants besoins	—	−5,3	−5,5	−5,9	−6,7	−7,5	−30,9
Favoriser l'offre de garde à horaire atypique	—	−2,9	−1,0	−1,0	—	—	−4,9
Mieux répondre aux besoins des familles	—	−0,9	—	—	—	—	−0,9
TOTAL	**−35,0**	**−9,1**	**−24,5**	**−6,9**	**−6,7**	**−7,5**	**−89,7**

2.4. Santé et services sociaux - 3,7 G$

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 3,7 milliards de dollars sur cinq ans pour appuyer les secteurs de la santé et des services sociaux, et elle sera attribuée comme suit :

- *1,8 milliard de dollars pour améliorer l'accès aux soins et aux services et accroître la fluidité hospitalière;*
- *1,1 milliard de dollars pour assurer le maintien et la qualité des soins et des services aux aînés;*
- *738,0 millions de dollars pour consolider les services sociaux pour les jeunes et les personnes vulnérables.*

2.4.1. Améliorer l'accès aux soins et aux services et accroître la fluidité hospitalière (1,8 G$) – (p. B. 11)

Le gouvernement souhaite poursuivre les actions mises en place afin de répondre aux besoins des Québécoises et Québécois. Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme additionnelle de 1,8 milliard de dollars est prévue sur cinq ans pour améliorer l'accès aux soins et aux services et accroître la fluidité hospitalière, soit :

- *902,5 millions de dollars pour accélérer le virage numérique du réseau de la santé;*

- *457,0 millions de dollars pour assurer le maintien et le développement de mesures alternatives à l'hospitalisation;*

- *306,5 millions de dollars afin d'ajouter des lits pour répondre aux besoins grandissants de la population;*

- *113,5 millions de dollars pour poursuivre le déploiement du Guichet d'accès à la première ligne;*

- *20,5 millions de dollars pour rehausser les investissements en prévention et en innovation pour mieux répondre aux pandémies.*

TABLEAU B.4

Impact financier des mesures visant à améliorer l'accès aux soins et aux services et à accroître la fluidité hospitalière
(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Accélérer le virage numérique du réseau de la santé	−180,5	−180,5	−180,5	−180,5	−180,5	−902,5
Assurer le maintien et le développement de mesures alternatives à l'hospitalisation	−91,4	−91,4	−91,4	−91,4	−91,4	−457,0
Ajouter des lits pour répondre aux besoins grandissants de la population	−61,3	−61,3	−61,3	−61,3	−61,3	−306,5
Poursuivre le déploiement du Guichet d'accès à la première ligne	−22,7	−22,7	−22,7	−22,7	−22,7	−113,5
Rehausser les investissements en prévention et en innovation pour mieux répondre aux pandémies	−4,1	−4,1	−4,1	−4,1	−4,1	−20,5
TOTAL	**−360,0**	**−360,0**	**−360,0**	**−360,0**	**−360,0**	**−1 800,0**

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

2.4.2. Assurer le maintien et la qualité des soins et des services aux aînés – (p. B. 16)

Avec le vieillissement de la population, le Québec se retrouve avec un nombre grandissant de personnes âgées de 75 ans et plus. Le gouvernement consacre des ressources importantes, notamment, au soutien à domicile, à l'hébergement ainsi qu'aux soins de longue durée. À cet égard, une somme additionnelle de plus de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans est prévue dans le cadre du budget 2024-2025 pour assurer le maintien et la qualité des soins et des services aux aînés, soit :

- *581,0 millions de dollars pour bonifier les services de soutien à domicile;*
- *121,8 millions de dollars afin de renforcer l'offre des résidences privées pour aînés;*
- *253,5 millions de dollars pour soutenir le déploiement des maisons des aînés et des maisons alternatives;*
- *182,0 millions de dollars pour poursuivre le conventionnement des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).*

3. Soutien aux Québécois et aux collectivités (1,8 G)

Le gouvernement soutient les aînés en situation d'invalidité en annonçant que, dès janvier 2025, ces personnes pourront profiter d'une pleine rente de retraite à compter de 65 ans.

Par ailleurs, une somme de près de 1,3 milliard de dollars sur six ans permettra de consolider le soutien aux Québécois, notamment en favorisant l'accès au logement ainsi qu'en prévoyant un soutien aux familles, aux jeunes et aux personnes plus démunies.

Sur cinq ans, le gouvernement prévoit aussi 441 millions de dollars pour soutenir les collectivités, 187 millions de dollars pour mettre en valeur la culture et promouvoir la langue française, ainsi que 128 millions de dollars pour protéger l'environnement.

TABLEAU A.4

Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois et les collectivités
(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Soutenir les aînés en situation d'invalidité	—	—	—	—	—	—	—
Consolider le soutien aux Québécois	−129,2	−315,6	−299,7	−239,4	−142,5	-146,5	−1 272,9
Soutenir les collectivités	—	−60,0	−105,6	−92,0	−90,3	−92,6	−440,5
Mettre en valeur la culture et promouvoir la langue française	—	−41,3	−53,7	−41,8	−28,4	−21,9	−187,1
Protéger l'environnement et s'adapter aux changements climatiques	—	−20,8	−27,1	−37,6	−20,8	−21,2	−127,5
TOTAL	**−129,2**	**−437,7**	**−486,1**	**−410,8**	**−282,0**	**-282,2**	**−2 028,0**

3.1. Soutien des aînés en situation d'invalidité

Depuis le 1er janvier 2024, une personne admissible à une rente d'invalidité qui atteint l'âge de 60 ans peut demander sa rente de retraite, qui est réduite selon le nombre de mois d'anticipation. Lorsque cette personne atteint 65 ans, elle cesse de recevoir la rente d'invalidité, mais continue de recevoir une rente de retraite réduite pour le reste de sa vie.

3.2. Éliminer la réduction de la rente à partir de 65 ans

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement annonce qu'il éliminera totalement, à compter du 1er janvier 20252, la réduction de la rente de retraite pour les aînés en situation d'invalidité qui atteignent l'âge de 65 ans.

— Grâce à cette bonification, environ 77,000 personnes de 65 ans ou plus profiteront d'une hausse de leur rente de retraite dès l'année 2025. Par ailleurs, environ

23,000 personnes additionnelles, actuellement âgées de 60 à 64 ans, en profiteront au cours des prochaines années.

Cette mesure représente des prestations supplémentaires de 135 millions de dollars par année. Lors de la plus récente évaluation actuarielle du RRQ, le régime de base disposait d'une marge financière suffisante pour financer cette bonification.

Par conséquent, aucune hausse de cotisation ne sera appliquée.

— Toutefois, considérant l'impact sur la marge financière du régime, le gouvernement ne prévoit pas bonifier davantage le RRQ d'ici la prochaine consultation publique, en 2029.

3.3. Illustration pour un bénéficiaire qui atteint l'âge de 65 ans

Une personne en situation d'invalidité peut recevoir un montant maximal de 19 445 $ par année, incluant :

- *une rente d'invalidité de 6 999 $, qui correspond au même montant pour tous les prestataires en situation d'invalidité;*

- *une rente de retraite maximale de 12 445 $, soit la rente qui aurait été versée à 65 ans, réduite de 0,4 % par mois d'anticipation avant cet âge. Dès qu'elle atteindra 65 ans, cette personne recevra une rente de retraite pouvant aller jusqu'à 16 375 $, soit le plein montant de la rente qu'elle aurait reçue si elle avait pris sa retraite à cet âge;*

Cela représente une bonification pouvant atteindre 3 930 $ par année, soit une hausse d'environ 32 % de la rente de retraite.

TABLEAU C.2

Montant maximal des rentes versées pour un prestataire invalide
(en dollars)

	Situation actuelle		À compter du 1er janvier 2025		Écart	
	60 ans	**65 ans**	**60 ans**	**65 ans**	**60 ans**	**65 ans**
Rente d'invalidité	6 999	—	6 999	—	—	—
Rente de retraite	12 445	12 445	12 445	16 375	—	3 930
TOTAL	**19 445**	**12 445**	**19 445**	**16 375**	**—**	**3 930**

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
À des fins d'illustration, les montants indiqués sont calculés à partir des paramètres du RRQ pour l'année 2024 et pour une personne qui a demandé sa rente de retraite à partir de 60 ans.
Les montants seront indexés au 1er janvier 2025.

TABLEAU C.3

Illustration des gains pour une personne invalide de 65 ans – À terme
(en dollars)

Rente de retraite avant le budget 2021-2022	Bonifications			Total
	Budget 2021-2022	**Budget 2024-2025**	**Sous-total**	
5 000	+892	+1 540	+2 432	**7 432**
6 000	+1 079	+1 916	+2 995	**8 995**
7 800(1)	+1 426	+2 656	+4 082	**11 882**
9 000	+1 664	+3 200	+4 863	**13 863**
10 480(2)	+1 965	+3 930	+5 895	**16 375**

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Les montants indiqués sont calculés à partir des paramètres du RRQ pour l'année 2024 et pour une personne qui a reçu une rente d'invalidité de 60 à 64 ans. Les montants au 1er janvier 2025 n'incluent donc pas l'indexation pour l'année 2025.
(1) Il s'agit de la rente de retraite moyenne pour les personnes en situation d'invalidité.
(2) Il s'agit de la rente de retraite maximale pour les personnes qui ont reçu une rente d'invalidité de 60 à 64 ans.

4. Agir sur les priorités économiques (1,8 G$) - (p. D. 3)

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement poursuit ses efforts en annonçant des gestes totalisant près de 1,9 milliard de dollars sur cinq ans pour agir sur les priorités économiques du Québec, soit :

- *443,1 millions de dollars pour appuyer des secteurs stratégiques et la croissance de l'économie;*

- *126,0 millions de dollars pour accroître la main-d'œuvre disponible et la productivité dans l'industrie de la construction;*

- *888,5 millions de dollars pour contribuer à la prospérité des régions;*

- *400,0 millions de dollars pour favoriser l'intégration économique et sociale des personnes immigrantes.*

TABLEAU D.1

Impact financier des mesures pour agir sur les priorités économiques
(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Appuyer des secteurs stratégiques et la croissance de l'économie	−85,1	−94,5	−93,5	−80,0	−90,0	−443,1
Accroître la main-d'œuvre disponible et la productivité dans l'industrie de la construction	−103,0	−22,0	−1,0	—	—	−126,0
Contribuer à la prospérité des régions	−173,3	−399,3	−110,2	−105,2	−100,5	−888,5
Favoriser l'intégration économique et sociale des personnes immigrantes	−80,0	−80,0	−80,0	−80,0	−80,0	−400,0
TOTAL	**−441,4**	**−595,8**	**−284,7**	**−265,2**	**−270,5**	**−1 857,6**

5. Optimiser l'action de l'État (2,9 G $) – (p. E -3)

Afin d'optimiser l'action de l'État, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, des gestes représentant des revenus additionnels de 2,9 milliards de dollars sur cinq ans et visant à :

- *réviser certaines aides fiscales aux entreprises;*
- *demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement;*
- *poursuivre la lutte contre le tabagisme;*

- *assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal.*

TABLEAU E.1

Impact financier des gestes pour optimiser l'action de l'État
(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Réviser certaines aides fiscales aux entreprises	4,3	50,5	213,0	351,3	421,0	1 040,1
Demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement	—	100,0	200,0	300,0	400,0	1 000,0
Poursuivre la lutte contre le tabagisme	40,0	65,0	65,0	65,0	65,0	300,0
Assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal	41,9	129,6	129,4	130,9	130,9	562,7
Amorcer un examen des dépenses gouvernementales(1)	—	—	—	—	—	—
TOTAL	**86,2**	**345,1**	**607,4**	**847,2**	**1 016,9**	**2 902,8**

(1) Les premières actions résultant de cet examen seront intégrées au plan de retour à l'équilibre budgétaire qui sera présenté au moment de la publication du budget 2025-2026.

6. Crise du logement

6.1. Accroître le nombre de logements étudiants et entretenir le parc immobilier (7,5 M$) - (p. B. 47)

Le gouvernement prévoit soutenir les établissements d'enseignement dans le cadre d'ententes de garantie de location qu'ils concluront avec des propriétaires d'immeubles locatifs. En permettant aux établissements de garantir un taux d'occupation minimal, cette initiative vise à accroître l'intérêt du secteur privé pour la construction de résidences étudiantes.

Par ailleurs, le gouvernement bonifie l'enveloppe de fonctionnement pour la valeur locative des collèges privés subventionnés, laquelle s'apparente à celle de l'entretien des bâtiments dans les cégeps.

TABLEAU B.15

Impact financier de la mesure visant à accroître le nombre de logements étudiants et à entretenir le parc immobilier
(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Accroître le nombre de logements étudiants et entretenir le parc immobilier	−1,5	−1,5	−1,5	−1,5	−1,5	−7,5
TOTAL	**−1,5**	**−1,5**	**−1,5**	**−1,5**	**−1,5**	**−7,5**

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

6.2. Favoriser l'accès au logement (482 M$) - (C.12)

Le budget 2024-2025 prévoit un investissement totalisant 482,5 millions de dollars, soit :

- *200,8 millions de dollars sur trois ans pour poursuivre l'aide au logement à travers le programme Allocation-logement;*
- *219,4 millions de dollars sur quatre ans pour maintenir le parc de logements sociaux;*
- *62,3 millions de dollars sur trois ans pour adapter et favoriser le marché de l'habitation.*

Cette somme s'ajoute à l'investissement considérable de 1,8 milliard de dollars, annoncé à l'automne 2023 pour permettre la construction de 8 000 logements sociaux et abordables.

TABLEAU C.6

Impact financier des mesures pour favoriser l'accès au logement
(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Poursuivre l'aide offerte par le programme Allocation-logement	—	−60,3	−74,9	−65,6	—	—	−200,8
Maintenir le parc de logements sociaux	−56,3	−85,5	−48,5	−29,1	—	—	−219,4
Adapter et favoriser le marché de l'habitation	—	−50,9	−10,9	−0,5	—	—	−62,3
TOTAL	**−56,3**	**−196,7**	**−134,3**	**−95,2**	**—**	**—**	**−482,5**

Notes : Les sommes prévues pour 2023-2024 et 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.
Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6.3. Allocation logement

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement annonce donc un investissement totalisant 200,8 millions de dollars sur trois ans afin d'assurer la poursuite du programme Allocation-logement jusqu'au 30 septembre 2027.

6.4. Maintenir le parc de logements sociaux

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit 219,4 millions de dollars pour permettre le maintien et l'exploitation de logements existants, dont :

- *153,3 millions de dollars sur quatre ans afin de financer la rénovation des habitations à loyer modique;*
- *66,1 millions de dollars en 2024-2025 pour soutenir l'exploitation des habitations à loyer modique*

TABLEAU C.7

Impact financier des mesures pour maintenir le parc de logements sociaux
(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Financer la rénovation des habitations à loyer modique[1],[2]	−56,3	−19,4	−48,5	−29,1	—	—	−153,3
Soutenir l'exploitation des habitations à loyer modique	—	−66,1	—	—	—	—	−66,1
TOTAL	**−56,3**	**−85,5**	**−48,5**	**−29,1**	**—**	**—**	**−219,4**

(1) Ces investissements seront bonifiés par une contribution fédérale provenant de l'Entente Canada-Québec sur le logement.
(2) De ces sommes, des investissements de 97 M$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034.